

**« Non à la cotutelle du ministère de l'Enseignement supérieur sur les écoles d'art » (ANdÉA)**

Paris - Publié le mardi 25 juin 2013 à 15 h 39 - Document n° 7117

**« La cotutelle » du ministère de l'Enseignement supérieur, avec celui de la Culture, « représente un réel danger pour les écoles de la création », estime l'ANdÉA (Association nationale des écoles supérieures d'art) dans une pétition lancée le 19/06/2013 sur son site Internet et signée par plus de 500 personnes au 26/06/2013.**

Le projet de loi relatif à l'Enseignement supérieur et à la recherche inclut un amendement du député PS (Gironde) Vincent Feltesse qui, dans l'article 3, introduit la notion de « cotutelle » du ministère de l'Enseignement supérieur sur l'ensemble des enseignements post-baccalauréat. Il pourrait être adopté le 26/06/2013 par la CMP (Commission mixte paritaire). Le projet de loi a été adopté en première lecture par l'Assemblée nationale le 28/05/2013.

« Cette réforme, qui introduit la cotutelle systématique, porte en elle les germes d'une véritable révolution en ce qui concerne les enseignements artistiques », selon l'ANdÉA qui fédère les 46 écoles délivrant des diplômes nationaux de bac +3 à bac +5. L'association demande donc « le rattachement exclusif » de ses établissements au ministère de la Culture et de la Communication, car « lui seul garantit le maintien et le développement des spécificités de nos projets pédagogiques et de recherche, le maintien et le développement de l'excellence de nos formations, de l'attractivité de nos établissements et du haut niveau d'insertion professionnelle de nos diplômés, ainsi que la poursuite du dialogue que les écoles supérieures de la création entretiennent depuis plusieurs années avec les universités, les grandes écoles et autres établissements d'enseignement supérieur ».

**Premiers signataires de la pétition de l'ANdÉA contre la cotutelle**

- **Emmanuel Tibloux**, directeur de l'École supérieure des Beaux-Arts de Lyon, président de l'ANdÉA
- **Arnaud Meunier**, metteur en scène, directeur de La Comédie de Saint-Étienne - Centre dramatique national et de l'École de la Comédie de Saint-Étienne
- **Nicolas Bourriaud**, directeur de l'École nationale supérieure des Beaux-Arts (Paris)
- **Julie Brochen**, directrice de l'école du Théâtre national de Strasbourg
- **François Barré**, président du FRAC Île-de-France, vice-président de Platform, ancien délégué aux Arts plastiques au ministère de la Culture et de la Communication.
- **Marc Nicolas**, directeur général de la Fémis
- **Emmanuel Latreille**, président du Cipac (Fédération des professionnels de l'art contemporain) et directeur du FRAC Languedoc-Roussillon.

**« Une opération inacceptable, sans concertation, et contre l'engagement public du**

**gouvernement »** « Ce projet de loi (Fioraso), c'est le basculement de toutes les écoles d'art et de création (arts plastiques, théâtre, cinéma), qui dépendaient jusqu'à présent du seul ministère de la Culture, vers l'Enseignement supérieur - et cela contre l'engagement public du gouvernement. Aurélie Filippetti et Geneviève Fioraso s'y étaient engagées dans le journal Libération en février 2013, dans une réponse à une première alerte que nous y avons fait paraître.

Cela n'a rien d'anodin et suscite un très vif émoi dans nos professions, et plus largement dans les milieux artistique, culturel et intellectuel. Cette opération est d'autant plus inacceptable, qu'elle est

menée sans aucune concertation avec les professionnels et à rebours de promesses écrites.

Il faut que le ministère de la Culture s'exprime clairement sur la nature de ses missions, qu'il rappelle avec conviction et détermination la légitimité de la tutelle pédagogique et scientifique qu'il exerce sur nos établissements et réaffirme publiquement et solennellement son ambition quant à l'enseignement supérieur artistique et son attachement à ses spécificités afin de les préserver. »

Emmanuel Tibloux, à NTC le 25/06/2013

Directeur de l'École nationale supérieure des beaux-arts de Lyon

Président de l'ANdÉA (Association nationale des écoles supérieures d'art)

**Voici le texte intégral de la pétition de l'ANdÉA titrée « Ne sacrifions pas les enseignements supérieurs artistiques : votons l'exception culturelle pour les établissements d'enseignement supérieur sous tutelle du ministère de la Culture et de la Communication »**

- Lors de l'examen du projet de loi relatif à l'Enseignement supérieur et à la recherche à l'Assemblée nationale, un amendement soumis par le député Vincent Feltesse a introduit dans l'article 3 la notion de « cotutelle » du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche sur l'ensemble des enseignements post-baccalauréat. Contre l'avis du Gouvernement, cet article amendé a été voté à l'unanimité par les députés et le projet de loi a été adopté en première lecture par l'Assemblée nationale le 28/05. Alertée par l'ANdÉA - Association nationale des écoles supérieures d'art -, la sénatrice Mme Dominique Gillot a déposé en commission un amendement qui proposait de substituer la notion d'« association à la tutelle » à celle de « cotutelle » afin de prendre en compte les spécificités de certains établissements dont l'immense majorité de ceux dépendant du ministère de la Culture et de la Communication. Cet amendement a été rejeté sans qu'aucune discussion n'ait eu lieu entre les sénateurs.
- Présentée comme « anodine » et censée renforcer la cohérence de l'offre d'enseignement supérieur en France, cette réforme, qui introduit la cotutelle systématique, porte en elle les germes d'une véritable révolution en ce qui concerne les enseignements artistiques. En cela, elle mérite mieux qu'un débat à peine esquissé.
- En l'état actuel des principes et modalités de fonctionnement de l'Enseignement supérieur, la cotutelle représente un réel danger pour les écoles de la création. Ce n'est pas l'idée d'un dialogue avec les établissements relevant de l'Enseignement supérieur que nous redoutons, mais le caractère systématique et obligatoire d'une relation non consentie qui pourrait se révéler inopportune voire néfaste dans certaines situations. C'est aussi un pas de plus en dehors du champ de l'art - auquel nous risquons de devenir de plus en plus étrangers quand nous savons que la force, la vitalité et la qualité de nos écoles reposent sur les relations étroites et privilégiées qu'elles entretiennent avec celui-ci - lesquelles relations n'ont jamais été aussi fécondes qu'elles le sont aujourd'hui. C'est enfin un risque considérable quand on ignore tout de la place qui pourrait être la nôtre - et plus largement celle de la création artistique - dans la définition d'une stratégie nationale de l'Enseignement supérieur.
- Le rattachement exclusif de nos établissements au ministère de la Culture nous semble essentiel car lui seul garantit :
  - le maintien et le développement des spécificités de nos projets pédagogiques et de recherche, étroitement liées à l'ancrage historique, depuis le XIX<sup>e</sup> siècle au moins, des écoles françaises de la création dans les milieux professionnels de l'art, ancrage qui leur donne une place d'excellence dans le panorama européen (formation et recherche en art par l'art, culture du projet, connexion étroite avec le champ et les filières professionnels),

- le maintien et le développement de l'excellence de nos formations, de l'attractivité de nos établissements et du haut niveau d'insertion professionnelle de nos diplômés depuis la modernisation des écoles supérieures de la création sous tutelle du ministère de la Culture opérée au tournant des XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles (sélectivité des formations, fort taux d'encadrement, participation efficiente et de plus en plus affirmée au monde de la création, intégration des nouveaux outils numériques, réussite en termes d'insertion et de créativité professionnelles dans tout le champ de la culture...),
  - la poursuite du dialogue que les écoles supérieures de la création entretiennent depuis plusieurs années avec les universités, les grandes écoles et autres établissements d'enseignement supérieur, dialogue qui doit l'essentiel de sa richesse et de sa fécondité à la rencontre de champs bien différenciés - c'est-à-dire aux vertus de l'altérité.
- Comme cela a été souligné par la Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs dans un communiqué en date du 21 mai, la cotutelle provoquerait en outre un redoublement des procédures administratives et donc une lourdeur qui s'ajouterait à celle déjà apportée par la transformation en cours ou déjà réalisée des écoles en EPCC.
  - C'est pourquoi nous demandons que l'article 3 du projet de loi introduisant la cotutelle soit profondément remanié afin de tenir compte de la spécificité des écoles supérieures de la création en proposant une « exception culturelle » sur la question de la cotutelle du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche : les écoles supérieures de la création en seraient exclues.
  - C'est pourquoi nous demandons également au ministère de la Culture et de la Communication de s'exprimer clairement sur la nature de ses missions, de rappeler avec conviction et détermination la légitimité de la tutelle pédagogique et scientifique qu'il exerce sur nos établissements, de réaffirmer publiquement et solennellement son ambition quant à l'enseignement supérieur artistique et son attachement à ses spécificités afin de les préserver.

## **L'ANdÉA**

Créée en 1995, l'Association nationale des directeurs d'écoles supérieures d'art (ANDEA) est devenue Association nationale des écoles supérieures d'art (ANdÉA) en mai 2012.

Fédère la totalité des 46 écoles supérieures d'art délivrant des diplômes nationaux de niveau Bac +3 et Bac +5 (ces derniers conférant le grade de Master)

« Vise à être une plateforme de réflexion, une instance de proposition et une force d'affirmation de la spécificité des enseignements supérieurs artistiques.

Entend promouvoir et développer un modèle de formation et de recherche singulier, qui se caractérise par le primat de la référence au champ artistique, à ses valeurs et à ses modèles - irréductible en ce sens au seul champ de l'enseignement supérieur mais pouvant, pour cette raison même, entretenir des relations fécondes avec celui-ci.

Entend plus largement contribuer au débat d'idées contemporain, en faisant valoir, à une époque où l'éducation et la créativité sont des enjeux politiques, sociaux et économiques de première importance, le modèle émancipateur et singulier des écoles d'art. »